Discours d'audience solennelle de présentation de la cour d'appel de Fort de France du 02 octobre 2023 : Laurent SABATIER Premier président

Madame la représentante du Préfet de la Martinique,

Monsieur le député,

Madame, Monsieur les représentants de la collectivité territoriale et du conseil exécutif de la Martinique,

Monsieur le président de l'assemblée de la collectivité territoriale,

Madame la représentante du Maire de Fort de France,

Madame la rectrice de la Martinique,

Madame la présidente et Mme le procureur du Tribunal Judiciaire de Fort de France,

Monsieur le représentant du président du tribunal administratif,

Monsieur le procureur général de Cayenne,

Monsieur L'amiral Commandant des forces armées,

Monsieur le président de la chambre régionale des comptes,

Messieurs les Directeurs Interrégionaux,

Monsieur Le général de la gendarmerie de la Martinique,

M. Le DTPN,

Mesdames et Messieurs les Directeurs territoriaux et représentants des ordres constitués,

Mesdames et Messieurs les élus et les représentants des autorités civiles, administratives, militaires et religieuses

Monsieur le bâtonnier et Mme la vice-bâtonnière,

Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités,

Permettez-moi au nom de l'ensemble de la juridiction de vous souhaiter la bienvenue dans cette salle d'audience principale et moderne de notre cour d'appel, qui prône encore et toujours une "justice nationale et républicaine pour tous", une justice de qualité pour tous.

Mesdames et Messieurs, nous vous remercions, comme l'illustre votre présence, de votre intérêt renouvelé pour la vie de notre juridiction.

Notre audience, et nous pouvons nous en réjouir pleinement, sera l'occasion de procéder à la présentation de nombreux nouveaux collègues, de notre nouveau procureur général, de deux présidents de chambre, d'un magistrat président de chambre honoraire, d'une conseillère et d'une vice-présidente placée, ainsi que du nouveau secrétaire général du procureur général.

Madame le procureur général par intérim, qui désignez-vous pour procéder à la présentation de nos collègues et les conduire jusqu'à nous ?

.....

La Cour désigne : Mme PARIS, présidente de chambre,

.....

Madame la procureure générale par Intérim quelles sont vos réquisitions ?

.....

Madame la procureure générale par intérim nous vous remercions de vos réquisitions !

Monsieur le procureur général, je souhaite dores et déjà vous adresser au nom de la juridiction, tous nos voeux de pleine réussite dans l'exercice de vos nouvelles fonctions, sur un nouveau territoire.

Que votre séjour soit donc pour vous celui d'une découverte bienheureuse de cette région, et de son ressort judiciaire, ainsi que d'une parfaite réalisation de toutes vos missions.

M. Le procureur général vous me rejoignez cette année sur l'île aux fleurs, pour mon plus grand bonheur.

Nous nous sommes connus sur l'île de beauté, où vous m'aviez précédé, en tant que juge d'instruction, inutile de préciser que vos qualités humaines et vos compétences techniques avaient déjà été mises pleinement au service de nos missions de recherche de la vérité judiciaire et de préservation de l'état de droit dans le contexte de l'assassinat du préfet Erignac, puis de l'incarcération du préfet Bonnet.

Vous étiez alors le juge de l'affaire dite des paillotes, en réalité celle de Cala d'Orzu en Corse du sud.

Nous quittions la même année soit en 2002 l'île de beauté pour des destins ultramarins, vous comme substitut à Saint-Pierre de la réunion et moi-même dans les mêmes fonctions, mais sur Pointe-à-Pitre.

Par la suite, vous rejoigniez le Service des Affaires Européennes et Internationales de notre ministère, et étiez nommé conseiller du ministre Pascal Clément en charge des victimes.
Vous participiez alors très activement au développement de L'INAVEM puis conceviez et développiez la procédure désormais très bien connue dite de l'alerte enlèvement.

Récompensé de vos services exceptionnels vous étiez nommé procureur, vous repartiez sur l'Ile de la réunion dans la juridiction de saint-Pierre où vous aviez précédemment exercé, avant d'être nommé dans les mêmes fonctions sur Angoulême aux côtés du président Michaël JANAS un ami commun désormais président du TJ de LYON.

Vous étiez ensuite nommé expert technique international spécialisé conseiller justice à Madagascar, alors que j'étais pour ma part également nommé dans l'océan indien, mais comme Président du TGI de Mamoudzou, sur l'île dite aux parfums.

Vous rejoigniez ensuite la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion, pour y exercer successivement les fonctions de substitut général puis de secrétaire général du procureur général.

Dans ce cadre nous avons une nouvelle fois été conduit à travailler ensemble, tant le soutien de la cour était indispensable au bon fonctionnement de la justice de Mayotte.

Nous l'avions fort bien compris, l'un et l'autre, et cette relation reposant sur une parfaite loyauté du TGI envers la cour et réciproquement, a été couronné d'un succès salué en haut lieu, par l'ensemble des directions de notre ministère, mais aussi d'une délégation des membres du CSM.

Fort de votre implication professionnelle vous rejoigniez votre poste de procureur à Draguignan, dont le ressort varois couvre le littoral très riche de Saint-Tropez et de Sainte-Maxime et surtout dont le siège est celui de la cour d'assises départementale du Var, tandis que pour ma part j'étais nommé en Bretagne comme président du TJ de Saint-Brieuc.

Votre expérience à la tête de trois juridictions, dont l'une en outremer, la diversité de vos missions déjà exercées avec succés, légitiment votre nomination à la tête du parquet général de la Martinique.

Votre cordialité, votre dynamisme et votre transparence, déjà pleinement reconnus de tous, ainsi que votre sens aigu de la concertation, notamment dans le cadre de nos comités de gestion, seront je n'en doute pas, des outils précieux à votre réussite, que nous souhaitons autant que vous très vivement.

Monsieur le procureur général, vous pouvez compter en retour sur mon, et notre entier soutien, dans la conduite de nos missions respectives, mais aussi dans notre animation commune de cette cour et de ce ressort, aux côtés de notre directrice de greffe et de Mme la DDARJ dont je salue l'implication quotidienne, réactive et efficace.

Mes chers collègues du siège comme du parquet

Je souhaite d'ores et déjà vous adresser au nom de notre juridiction, tous nos voeux de pleine réussite dans l'exercice de vos nouvelles fonctions sur ce nouveau territoire.

Que votre séjour soit donc pour vous aussi celui d'une découverte bienheureuse de l'île aux Fleurs et de son ressort judiciaire, ainsi que d'une parfaite réalisation de toutes vos missions.

Vos parcours professionnels antérieurs, riches et diversifiés au siège comme au parquet, en outremer comme dans l'hexagone, vous conduisent à exercer légitimement vos nouvelles fonctions.

Vos compétences juridiques et techniques largement éprouvées, de même que votre implication immédiate dans toutes vos nouvelles fonctions seront je n'en doute pas, des outils précieux à votre réussite à tous, que nous souhaitons autant que vous très vivement.

Vous pouvez compter en retour sur mon et notre entier soutien dans la conduite de la plénitude de vos missions juridictionnelles et administratives.

Madame PEINAUD, Madame la présidente de chambre,

Spécialiste des fonctions de l'instruction vous avez ainsi été successivement nommée juge d'instruction à Senlis, Soissons et Rochefort, puis Vice-présidente à l'instruction au tribunal de Saint-Pierre de la réunion pendant dix ans, avant d'être déchargée de fonctions en raison de la limite statutaire d'exercice décennal et nommée dans le même tribunal comme Vice-présidente.

Fort de cette expérience et de vos qualités professionnelles reconnues le conseil supérieur de la magistrature vous nommait en 2019 comme présidente à CUSSET.

Par votre dernière mutation, vous réalisez sur le territoire martiniquais votre avancement légitime sur un poste hors hiérarchie de président de chambre en outremer spécialisé aux fonctions de l'instruction domaine que vous maîtrisez pleinement.

Vous prenez ainsi la suite de Mme PERRIN, nommée à égalité comme présidente de chambre à l'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Monsieur PODEVIN, Monsieur le président de chambre, vous qui nous venez de la capitale des gaules, vous réalisez légitimement votre avancement sur un poste hors hiérarchie de président de chambre en outremer.

Issu de la promotion 1993 dite du " juge Falcone" vous avez été nommé sur votre premier poste comme juge à Saint-Omer, puis deux ans plus tard juge d'instruction à Abbeville.

Par la suite vous exerciez successivement au TGI de Dijon les fonctions de juge, de vice-président enfants, puis de vice-président..

Vous étiez enfin nommé en 2014 conseiller à la cour d'appel de LYON où vous avez exercé brillamment des fonctions tant civiles que pénales.

Dans votre nouveau poste à la cour d'appel de Fort de France comme président de chambre vous exercerez principalement les fonctions de président de la chambre correctionnelle, dont l'activité quantitative et qualitative est en nette croissance.

Vous prenez ainsi la suite de M. TELL nommé au poste prestigieux de président de chambre à la cour d'appel de Paris et dont je salue une nouvelle fois l'implication professionnelle dans l'ensemble de ses missions juridictionnelles et administratives.

Monsieur BERTRAND, Monsieur le magistrat honoraire :

Quel parcours, quel plaisir et quel honneur vous faites à notre cour ultramarine d'avoir souhaité la rejoindre.

Après avoir été longuement juge des enfants puis vice-président aux enfants à CAEN, vous étiez récompensé de votre exercice professionnel en étant successivement nommé par le CSM comme président des tribunaux de grande instance de Dax puis d'Ajaccio sur l'île de beauté, dont vos deux chefs de cour connaissent fort bien les enjeux judiciaires.

Vous poursuiviez ensuite votre carrière très active comme conseiller de la cour d'appel de Bordeaux, et enfin comme président de chambre à la cour d'appel de Pau.

Vous auriez-pu arrêter là votre implication au profit de notre institution judiciaire et personne n'aurait osé vous le reprocher.

Vous n'en avez rien fait et avez été très rapidement installé comme président de chambre honoraire de la cour d'appel de Pau où vous avez exercé avec succès des fonctions de coordonnateur en matière de médiation judiciaire.

Vous rejoignez donc très opportunément notre belle cour, où fort de cette expérience vous y poursuivrez les mêmes missions au profit de l'ensemble des magistrats du siège et du parquet de notre ressort.

Mme BLEUSE, Mme la conseillère :

Vous avez déjà exercé au siège comme au parquet, en tant que substitut du procureur de la république d'Amiens puis en qualité de JAP à Fort de France en 2021. Ce qui est un atout et la démonstration de la valeur que porte l'unicité du corps judiciaire.

Après deux années d'exercice, vous rejoignez ainsi rapidement la cour juridiction, après avoir exercé des fonctions au TJ du chef lieu. Vous passez ainsi d'une juridiction de premier ressort à une juridiction de second ressort et aller pouvoir découvrir les enjeux de l'uniformisation de l'interprétation de la loi sur notre territoire Martiniquais en lien avec la jurisprudence construite par la cour de cassation en matière sociale.

Désormais, conseillère à titre principale de la chambre sociale dont mme FOUSSE est devenue très légitimement la présidente, vous serez également présidente de la chambre des mineures et amenée à siéger comme assesseur régulier de la chambre correctionnelle afin d'en stabiliser la composition.

Vous prenez ainsi partiellement la suite de Mme TRIOL, dont je salue l'implication professionnelle dans des fonctions diversifiées, civiles, sociales et pénales, pendant 12 années, et qui a été récompensée d'une promotion comme présidente de chambre à la cour d'appel d'Aix en Provence.

Mme PELATAN, Mme la vice-présidente placée,

Vous avez été nommée à la sortie de l'ENM comme juge au TI d'Orléans puis comme substitut du procureur de la république de Paris.
Affectée comme juge placé à la cour d'appel de Fort de France en 2021 vous prenez un avancement mérité en étant nommée vice-présidente placée dans la même cour.

Déléguée, sur ce ressort, comme tous les magistrats placés au tribunal judiciaire, vous y avez déjà exercé efficacement des fonctions tant civiles que pénales, répondant ainsi à ce besoin d'équilibre que nécessite le bon fonctionnement du tribunal judiciaire de Fort de France. Et je vous en remercie pleinement.Vous serez désormais affectée au SAP de ce TJ.

Monsieur le procureur général, chers collègues, nous vous adressons de nouveau toutes nos félicitations, et nos voeux les plus profonds de bonheur personnel, familial et professionnel, sur ce beau territoire ultramarin aux attentes, et donc aux enjeux très conséquents.

==Madame la directrice de greffe veuillez donner lecture des décrets de nomination : .....

===Chers collègues , nous vous invitons à rejoindre la place qui vous est réservée au sein de notre juridiction :
.....

<u>La COUR :</u>

- Donne acte à Mme la procureure générale par intérim de ses réquisitions.

- **Constate** qu'il a été donné lecture des décrets de nomination.

- Constate qu'il a été satisfait aux dispositions de l'article R111-2 du code de l'organisation judiciaire et de l'article 7 de l'ordonnance du 22 12 1958.

- **Dit** que du tout il sera dressé Procès-Verbal.

M. le nouveau procureur général avez-vous des réquisitions ?
.....

====M le procureur général, nous vous remercions de vos réquisitions dynamiques et humanistes, rassembleuses et prometteuses.

Mesdames et messieurs nous saluons votre écoute attentive, bienveillante et même soutenante.

En effet, dans notre action quotidienne, nous ne sommes pas seuls, bien au contraire, l'action complémentaire de l'ensemble de nos partenaires, leur soutien loyal et constant contribuent à la réussite de nos missions variées et fondamentales.

Votre présence nombreuse dans cette salle en témoigne une nouvelle-fois!

=====Mesdames et Messieurs, vous savez tous pouvoir compter sur l'ensemble de notre communauté judiciaire, pour mettre toute son énergie et sa compétence au service, sur ce territoire, de notre mission fondamentale de bonne Justice .

Une justice équilibrée qui concilie, qualité et rapidité, une justice surtout qui continue à agir, mais sans s'agiter, et à s'adapter, sans pour autant perdre ses valeurs, au contexte politique, social ou même parfois sanitaire qui l'entoure...

Et nous savons, que nous pouvons en retour bénéficier également de votre entier soutien, ainsi que de celui renouvelé de notre ministère, votre intérêt pour cette audience solennelle de présentation en est une nouvelle preuve et nous honore tous.

=====**Un grand MERCI à vous TOUS !!!**

M. le procureur général, avez-vous d'autres réquisitions ? .....

Bien, il est donc temps pour nous de nous de taire et de vous remercier une nouvelle fois de votre écoute attentive.

Nous vous disons donc à bientôt, mais avant de nous quitter nous vous invitons avec plaisir à un beau moment de convivialité dans notre salle des pas perdus, fort mal nommée car rien ne s'y perd, bien au contraire ... tout s'y gagne !

L'audience solennelle de présentation de la cour d'appel de Fort de France est LEVÉE !!!

Fort de France le lundi 02 octobre 2023.